



**RÈGLEMENTS RCA20 210011, RCA20 210012,
RCA20 210013, RCA20 210014**

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

QUE lors de la séance ordinaire tenue le mardi 1er décembre 2020, le conseil de l'arrondissement de Verdun a adopté les règlements suivants :

Règlement RCA20 210012

Règlement sur la taxe relative aux services (exercice financier 2021)

QUE ce règlement entre en vigueur le jour de l'avis, mais prend effet le 1^{er} janvier 2021

Règlement RCA20 210013

Règlement sur les tarifs (exercice financier 2021)

QUE ce règlement entre en vigueur le 1^{er} janvier 2021

Règlement RCA20 210014

Règlement portant approbation du budget de fonctionnement de la Société de développement commercial Wellington pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2021 et imposant une cotisation.

Règlement RCA20 210011

Règlement modifiant Règlement intérieur du conseil d'arrondissement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et aux employés.

QUE les règlements RCA20 210011 et RCA20 210014 entrent en vigueur le jour de la publication du présent avis, le tout, conformément à la loi.

QUE dès le retour normal des opérations, copie de ces règlements seront accessibles au secrétariat de l'arrondissement de Verdun situé au 4555, rue de Verdun, bureau 104, où toutes les personnes intéressées pourront en prendre connaissance de 8 h 30 à 17 h du lundi au jeudi et de 8 h 30 à 12 h 30 le vendredi, et ce, sans interruption.

Fait à Montréal, arrondissement de Verdun
ce 7 décembre 2020

Mario Gerbeau
Secrétaire d'arrondissement